



République Centrafricaine  
Unité – Dignité – Travail

53

Réf : /Cor/Mp/Ge/PC

Allocution de la République Centrafricaine lors du 2<sup>ème</sup> Passage  
du Congo sur le mécanisme de l'EPU Genève le,

Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite tout d'abord la bienvenue à la délégation du Congo, conduite par Monsieur le Ministre.....  
et se réjouit de la présentation détaillée du rapport national lors de ce 2<sup>ème</sup> passage devant le groupe de travail sur le mécanisme de l'Examen Périodique Universel.

Ma délégation prend note des efforts réalisés par le gouvernement Congolais dans la promotion et la protection des droits de l'homme, depuis son 1<sup>er</sup> passage en 2009, par la ratification des instruments juridiques internationaux, entre autres:

- Le protocole additionnel à la convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente des enfants la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, New York 25 Mars 2000 (Adhésion 25 Octobre 2009).
- Le Protocole additionnel à la convention des Nation Unies contre la criminalité transnationale organisée, visant à prévenir réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants « Protocole de Palerme », 15 Novembre 2000 » (ratifié le 12 Mars 2012).
- Le Protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, New York, 25 Mai 2000 (ratifié le 24 septembre 2010).

La République Centrafricaine encourage enfin le Congo, dans les différentes reformes engagées et en cours, car celles-ci visent à n'en point douter l'amélioration des conditions de vie du peuple Congolais. Pour ce faire, ma délégation sollicite l'appui de la communauté internationale à accompagner le Gouvernement du Congo dans cette dynamique pour que ces initiatives prennent corps et atteignent les résultats recherchés.

Je vous remercie.